

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 octobre 2023

VISANT À SOUTENIR LES FEMMES QUI SOUFFRENT D'ENDOMÉTRIOSE - (N° 1221)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 20

présenté par
M. Taché de la Pagerie

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« victimes de l' »

les mots :

« femmes atteintes d' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.